

Zeitschrift: Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales publications scientifiques
Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie
Band: 43 (1910)
Heft: 3

Artikel: Les passages obscurs des épîtres pastorales [suite]
Autor: Bruston, C.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-379872>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES
PASSAGES OBSCURS DES ÉPÎTRES PASTORALES

PAR
CH. BRUSTON

II

LA PREMIÈRE ÉPÎTRE A TIMOTHÉE ¹

L'épître nommée la première à Timothée lui fut adressée de Macédoine (1 : 3), à la suite d'un séjour de l'apôtre Paul en Asie Mineure, et à peu près en même temps qu'une lettre analogue était adressée à Tite dans l'île de Crète.

Elle fut écrite quelque temps au moins après la seconde. Cela résulte : 1° de ce que les hérétiques Hyménée et Alexandre, dont l'erreur et l'opposition à l'apôtre sont mentionnées dans la seconde (2 : 17 s; 4 : 14) comme quelque chose de nouveau et d'inconnu à Timothée, apparaissent dans la première (1 : 20) comme jugés et *écartés* de l'Eglise.

2° de ce qu'Alexandre, désigné dans la seconde (4 : 14) comme « l'ouvrier en cuivre », est nommé *Alexandre* seulement dans la première (1 : 20). Timothée savait donc, quand il reçut celle-ci, de qui il s'agissait, et il devait le savoir par une lettre antérieure, donc par la seconde, qui est par conséquent la première au point de vue chronologique.

Or, comme la seconde (en réalité première) fut écrite à Rome au début de la captivité de l'apôtre, il en résulte que

Voir le numéro de novembre-décembre 1909.

la première (en réalité seconde) dut être écrite après sa délivrance.

On peut admettre qu'une fois en liberté, il se rendit dans l'île de Crète, où il laissa Tite (qui l'y avait peut-être précédé), puis en Asie Mineure, d'où il partit ensuite pour la Macédoine afin de faire aux Philippiens la visite qu'il leur avait promise¹.

C'est de là qu'il dut écrire à Timothée cette seconde lettre, qui a été mise en première ligne dans la collection des épîtres pastorales parce que les devoirs des membres de l'Eglise, des pasteurs (évêques), des diacres, des veuves, des esclaves chrétiens, etc., y sont exposés d'une manière plus complète que dans les deux autres.

Nous avons déjà expliqué l'adresse² : inutile d'y revenir.

I

Le début.

Mais la première phrase, celle qui suit l'adresse, est célèbre par l'obscurité de sa construction :

« Selon que je t'ai exhorté à demeurer à Ephèse..., afin de recommander à quelques-uns de ne pas enseigner autrement..., or le but de la recommandation c'est la charité, (procédant) d'un cœur pur et d'une bonne conscience », etc.

On ne voit pas où peut commencer la seconde partie de la phrase (l'apodose) ou proposition principale.

La conjonction *καθως*, *selon que...*, indique cependant une analogie³ : il doit donc y avoir un certain rapport entre le commencement de la phrase et la fin.

1. Je ne vois la possibilité d'établir un tel rapport qu'en faisant de *ἐκ καθαρὰς καρδίας κτλ.* le début de l'apodose (ou proposition principale) :

« Selon que je t'ai exhorté à demeurer à Ephèse, quand je

¹ Cf. Phil. 1 : 25 ; 2 : 24.

² Voir plus haut, p. 493.

³ Cf. Gal. 3 : 6 et 7, où il faut évidemment ponctuer : *Καθως Ἀβρααμ ἐπιστευεν κτλ., γινώσκετε ἀρα ὅτι οἱ ἐκ πίστεως κτλ.* Cf. v. 9.

partais pour la Macédoine, afin que *tu recommandasses* à quelques-uns de ne pas enseigner autrement, » etc., voilà la protase. — « Or la *recommandation*¹ a pour but la charité... » Cette dernière phrase est une parenthèse, qui exprime une idée fort importante, comme on va le voir. Voici, en effet, l'apodose : « (que ce soit) d'un *cœur pur*, d'une *bonne conscience* et d'une *foi sincère*², desquels quelques-uns s'étant écartés se sont égarés dans le bavardage, » etc., (v. 3-6).

Voilà la triple condition que doit remplir une *recommandation* (ou exhortation) pour être efficace et atteindre son but, qui est la *charité*. Sans cela, elle fera plus de mal que de bien. Et ceux qui s'en sont écartés ne sont que des *diseurs de vanité*, des babillards, qui ne comprennent rien à ce qu'ils disent avec tant d'assurance.

Pour la justification de cette construction cf. Gal. 3 : 5 ; 2 Cor. 5 : 17 : « Si quelqu'un est en Christ, (qu'il soit) une nouvelle créature ! » v. 13 : « Si nous avons perdu le sens, (c'était) pour Dieu », etc.

Cf. aussi Gal. 5 : 13, etc.

2. Suit une longue parenthèse, relative à ceux qui, ne remplissant pas cette triple condition, veulent être νομοδιδασκαλοι, et à l'utilité *réelle* de cette Loi qu'ils prétendent enseigner (v. 6-10).

3. Après quoi, la phrase principale reprend et se termine au v. 11 : « selon la bonne nouvelle glorieuse du Dieu bienheureux, qui m'a été confiée à moi » (par opposition à ces νομοδιδασκαλοι et aux ἐτεροδιδασκαλοι du v. 4, qui n'en différaient sans doute pas beaucoup).

Après les 3 conditions *subjectives* (v. 5), voici la condition *objective* de la recommandation (ou exhortation) pour qu'elle soit utile, efficace : il faut qu'elle soit *conforme* à (κατα) la bonne nouvelle glorieuse³ du Dieu bienheureux annoncée

¹ Il est bien évident qu'à la suite de *ἵνα παραγγελίης* (v. 3) *ἡ παραγγελία* ne peut pas avoir un sens différent. Cf. aussi v. 18.

² C'est-à-dire que la recommandation sorte d'un cœur pur, etc. (ἐκ). Cf. 1 Thess. 2 : 3 : *ἡ παρακλήσις ἡμῶν οὐκ ἐκ πλάνης κτλ.*

³ Cf. *ὁ θεὸς τῆς δόξης* Act. 7 : 2. Ps. 29 : 3.

par l'apôtre. Cette bonne nouvelle est glorieuse puisqu'elle promet, avec le salut, la gloire éternelle. Mais pourquoi l'Auteur de cette bonne nouvelle est-il appelé ici le Dieu bienheureux ?

Sans doute pour indiquer que l'exhortation *conforme* à la bonne nouvelle dont un tel Dieu est l'auteur doit être faite avec *sérénité* (non avec sévérité ou tristesse ou mécontentement), de même qu'elle a pour but la *charité* (v. 5). On voit alors le rapport qui existe entre le sentiment qui anime une telle exhortation ou recommandation et le but qu'elle doit atteindre.

4. De cette phrase unique Oltramare, Stapfer et la Révision en ont fait 5 ou 6, qui n'ont entre elles absolument aucun rapport logique. Ils ont aussi sacrifié la conjonction *καθως* (Selon que...) au début ; et à la fin, ils ont traduit : *C'est là ce qu'enseigne* le glorieux Evangile (v. 11), etc. ! comme si le *glorieux* Evangile du Dieu *bienheureux* enseignait que la Loi est bonne pour celui qui en fait un usage légitime, etc. ! (v. 8-10).

La liaison de ce verset avec les précédents n'est pas meilleure, ou plutôt, elle est encore pire que celle de la Vulgate : *Sanæ doctrinæ, quæ est secundum Evangelium*, etc.

II

Le témoignage pour lequel j'ai été établi prédicateur (2 : 6 et 7).

C'est évidemment sous l'influence de la Vulgate qu'on a cru devoir mettre un point en haut dans le texte suivant : *το μαρτυριον καιροις ιδιοις· εις ο̃ ἐτεθην ἐγω κηρυξ. 2 : 6 et 7.*

Il est clair cependant que *το μαρτυριον* ne doit pas être séparé de *εις ο̃ κτλ.*, et *καιροις ιδιοις* ne donne un sens satisfaisant que s'il est rattaché à *ἐτεθην* :

« C'est le témoignage pour lequel en des temps particuliers¹ je fus établi, moi, héraut et apôtre. »

Ces (temps ou) occasions *diverses* sont racontés dans le

¹ Cf. 6 : 15 et Gal. 6 : 9 (De l'avenir). Tite 1 : 3 (Du passé, comme ici).

livre des Actes : il y en eut *plusieurs* : d'abord la conversion de Saul, puis quand il fut envoyé en mission avec Barnabas (13 : 2). Cf. aussi 22 : 21 ; 18 : 9, etc.

Bien qu'un peu dure, l'inversion n'est pas impossible. Cf. 1 : 18, où il faut traduire : Je te recommande que selon les prophéties, etc., bien que *κατα τας.... προφητειας* se trouve avant *ἐν*, — Col. 2 : 18, où il faut ponctuer aussi, à mon avis : *ἐν ταπεινοφροσυνῇ καὶ θρησκείᾳ τῶν ἀγγέλων, ἃ ἑώρακεν κτλ.* : ce qu'il a vu, dans l'humilité et le culte des anges.

Si l'apôtre ajoute : « Je dis la vérité, je ne mens point ¹ », c'est sans doute parce qu'il y avait en Asie Mineure des gens qui l'accusaient de ne pas dire toujours la vérité (cf. 2 Tim. 1 : 15, etc.) et qui contestaient en particulier sa qualité d'apôtre (cf. 1 Cor. 9 : 1-3).

III

La femme sera sauvée à travers la maternité : cette parole est certaine (2 : 15 ; 3 : 1^a).

Nous avons déjà dit que « cette parole est certaine » devait se rapporter à ce qui précède, et non à ce qui suit ².

La raison de cette affirmation solennelle est sans doute du même genre que celle que nous venons de constater au v. 7 : il y avait en Asie Mineure des gens qui considéraient le mariage comme un obstacle au salut et déconseillaient en conséquence « aux fidèles de se marier », comme aussi de manger certains aliments (4 : 3). Dans un tel milieu, il n'était pas inutile d'affirmer nettement qu'il n'en est rien, que la mère de famille sera certainement sauvée, si, à travers les fatigues et les occupations de la maternité, « elle demeure dans la foi, la charité et la sanctification », tout cela accompagné de « sagesse » ou de « modération », c'est-à-dire *sans exagération, sans excès* ascétiques. L'excès en tout (même dans les meilleures choses) doit être évité. Le christianisme a pour but de *sanctifier* la société, et non de la détruire.

¹ Cf. Rom. 9 : 1.

² Voir plus haut, p. 504.

IV

Le mystère de la piété qui a été manifesté, etc. (3 : 16 ; 4 : 1).

1. Il y a un rapport intime entre le dernier verset du chap. 3 et le début du chap. 4 :

« Et incontestablement grand est le mystère de la piété qui a été manifesté (en Jésus-Christ), etc. Mais l'Esprit dit clairement que, dans des temps postérieurs, quelques-uns s'écarteront de la foi », etc.

Cela signifie que, quelque grande qu'elle soit dans son origine, la révélation chrétienne risque d'être méconnue et abandonnée plus tard. Cette période avait évidemment commencé déjà quand l'apôtre écrivait ces paroles et même quand il écrivait son épître aux Colossiens, 3 ou 4 ans auparavant.

2. Dans mon étude sur la *Descente du Christ aux Enfers*¹, j'ai essayé de montrer que le premier de ces deux versets doit être ponctué comme suit :

μεγα ἐστὶν τὸ τῆς εὐσεβείας μυστήριον ὃς ἐφανερώθη· ἐν σαρκὶ ἐδικαιώθη, ἐν πνεύματι ὤφθη ἀγγελοῖς, κτλ.

« Grand est le mystère de la piété qui a été manifesté : en chair il fut justifié, en esprit il apparut aux anges, » etc.

L'opposition entre *la chair* et *l'esprit* (en Jésus-Christ) est manifeste ; il s'agit donc ici de son existence *dans la chair* (ou terrestre) et de son existence *en esprit* (ou céleste) ; et il doit y avoir un certain rapport entre ce qui est dit de l'une et de l'autre.

Or quand on traduit :

« qui a été manifesté en chair, justifié en esprit, etc. », non seulement un tel rapport est bien difficile, impossible à découvrir, mais on ne voit même pas ce que la seconde de ces expressions peut bien signifier.

Comment Jésus-Christ a-t-il été *justifié en esprit* ? Et quel rapport y a-t-il entre une telle locution (quel qu'en pût être le sens) et la précédente : *il a été manifesté en chair* ? Voilà

¹ *Etudes bibliques, Nouveau Testament.*

deux questions auxquelles il me paraît bien difficile de répondre.

Avec la ponctuation que j'ai proposée, au contraire, l'explication est bien plus facile : dans son existence terrestre Jésus-Christ fut justifié, c'est-à-dire *déclaré juste* (par Dieu)¹ ; dans son existence céleste, il apparut aux anges (après avoir vaincu la mort)².

Chacune de ces courtes phrases et des trois suivantes exprime un des traits de *la grandeur* du mystère de la piété qui a été manifesté (aux hommes), c'est-à-dire de Jésus-Christ.

De même qu'il appelle ailleurs l'Antichrist « le mystère de l'iniquité » (2 Thess. 2 : 7), Paul nomme ici Jésus-Christ « le mystère de la piété, qui a été manifesté. »

ὅς ἐφανερώθη ne peut pas, en effet, être séparé de το μυστηριον : il est dans la nature d'un mystère, c'est-à-dire d'une chose (précédemment) *cachée*, d'être *manifestée*. Mais rien ne force à rattacher ἐν σαρκι à ἐφανερώθη plutôt qu'à ἐδικαιώθη.

Or ἐν σαρκι ἐδικαιώθη est certainement plus facile à expliquer que ἐδικαιώθη ἐν πνεύματι, et ἐν πνεύματι ὤφθη ἀγγέλοις n'offre pas non plus beaucoup d'obscurité. De même que, quand il était *en chair*, il fut déclaré juste (par Dieu *aux hommes*), de même *en esprit* le Christ est apparu *aux anges* (sur le trône de Dieu où il est assis). On voit l'analogie qui existe entre ces deux membres de phrase. C'est donc bien ainsi que ces mots doivent être divisés.

Le relatif ὅς (masculin), qui se rapporte à μυστηριον, a été choisi de préférence à ὃ (neutre) parce que ce mystère de piété désigne une personne, Jésus-Christ.

3. « L'Esprit », qui dit clairement ce qui arrivera dans des temps à venir³, c'est l'esprit de Dieu parlant aux prophètes de la nouvelle Alliance et par eux aux fidèles. Cf. Apoc. 22 : 17. 1 Thess. 5 : 19-21. 1 Cor. 14 : 32, etc.

¹ Cf. Mat. 3 : 17 ; 17 : 5. Jean 5 : 37 ; 12 : 28, etc.

² Cf. Apoc. 5 : 8-11. Hébr. 1 : 6, etc.

³ Ou postérieurs. Non dans *les derniers* temps : il faudrait τοῖς ἔσχατοις.

V

Les faux docteurs (4 : 2 et 3).

Il est question ensuite de faux docteurs (ou plutôt de menteurs), « qui défendront de se marier, (qui commanderont)¹ de s'abstenir d'aliments que Dieu a créés pour que les fidèles, qui connaissent la vérité, en usent avec actions de grâces » (Révision). C'est du moins ainsi que l'on traduit généralement.

Mais Dieu n'a-t-il réellement créé les aliments que pour les fidèles qui connaissent la vérité ? Pourquoi attribuer à l'apôtre une idée aussi extravagante ? Les aliments ont été créés pour tous les hommes et même pour tous les animaux. Cf. Gen. 1.

Il me paraît clair que *τοῖς πιστοῖς κτλ.* ne doit pas être relié à ce qui précède immédiatement, mais à *κωλυοντων κτλ.* et qu'il faut traduire : « défendant de se marier, (ordonnant) de s'abstenir d'aliments que Dieu a créés pour être pris avec actions de grâces, — à ceux qui sont fidèles et qui connaissent la vérité. »

Ces faux docteurs n'avaient sans doute pas la prétention de défendre le mariage et d'ordonner l'ascétisme à tout le monde (!), mais seulement aux chrétiens.

Et ce ne sont pas seulement les chrétiens qui doivent user avec actions de grâces des aliments créés par Dieu, c'est tout le monde. Cf. v. 4.

Pourquoi rétrécir la pensée de l'apôtre quand elle a évidemment une portée générale ? et pourquoi la généraliser quand elle doit être restreinte ?

Sans compter que le datif *τοῖς πιστοῖς κτλ.* se rattache beaucoup plus naturellement aux verbes *défendre* (et ordonner) qu'au substantif *μεταληψις* (l'action de prendre)².

¹ La construction est dure, mais le sens n'est pas douteux. Cf. 2 : 12.

² Il est vrai qu'on peut le rattacher plutôt au verbe *créer*. Mais alors l'idée (que Dieu a créé les aliments *pour les fidèles*, etc.) devient encore plus inadmissible.

Oltamare traduit : « pour que les fidèles, qui, eux aussi (!?), ont connu la vérité, en usent avec actions de grâces ». — C'est ajouter une seconde erreur à la première : *τοῖς πιστοῖς καὶ ἐπεγνωκοσι τὴν ἀληθειαν* ne peut avoir un tel sens.

« Parce que toute créature de Dieu est *bonne* » (allusion au premier récit de la création : « et Dieu vit que c'était bon ») et rien n'est à rejeter, reçu avec actions de grâces, car c'est sanctifié par une parole de Dieu et une prière (v. 4 et 5.)

La parole de Dieu qui sanctifie les aliments, c'est celle qu'il prononça à l'origine, en les créant (Gen. 1 : 29), et plus tard, après le Déluge, pour ce qui concerne la chair des animaux (9 : 3).

La prière est naturellement celle que prononce l'homme pieux (païen ou chrétien, peu importe) en prenant son repas ; et c'est ce qui explique que le verbe soit au présent (*ἀγιάζεται*), car s'il ne s'agissait que de la parole de Dieu, il devrait être plutôt au parfait.

VI

Persévère dans l'enseignement pour eux (4 : 16).

En conformité avec la Vulgate (*Attende tibi et doctrinæ : insta in illis*) les meilleures éditions du Nouveau Testament grec portent encore une virgule après *διδασκαλία*, tandis qu'il me paraît évident qu'il faut ponctuer : *ἐπεχε σεαυτῷ, καὶ τῇ διδασκαλίᾳ ἐπιμενε αὐτοῖς*. « Prends garde à toi-même et *persévère pour eux dans l'enseignement*. » Le verbe *ἐπιμενω* se construit souvent avec le datif de la chose dans laquelle *on persévère* (Rom. 6 : 1 ; 11 : 22. Col. 1 : 23) ; et *αὐτοῖς* se rapporte naturellement à *πᾶσιν* (masc.), qui précède. Comment a-t-on pu le traduire par [*toutes*] *ces choses* (Révision) ou *ces occupations* (Oltramare)¹, comme si s'était un neutre². Hofmann avait déjà adopté cette construction ; mais j'y étais parvenu de mon côté, sans le savoir.

La suite se rattache alors beaucoup mieux à cette *double* recommandation : « *Car* en faisant cela, tu sauveras et toi-

¹ Stapfer : « Mets-y de la persévérance ».

² Rien n'autorise d'ailleurs à attribuer cette faute à la Vulgate : *in illis* était certainement pour le traducteur antique au *masculin* et se rapportait à *omnibus*, qui précède.

même et ceux qui t'écoutent. » σεαυτον reprend σεαυτω, et τους ακουοντας σου, αυτοις et τη διδασκαλια¹.

La διδασκαλια est ici, comme au v. 13, *l'enseignement* ou l'instruction (religieuse et morale).

VII

De certains hommes les péchés sont évidents etc., (5 : 24 et 25).

Il y a, à la fin du chapitre 5, un passage particulièrement obscur (v. 24 et 25). La première phrase seule en est assez claire ; elle se traduit sans difficulté : « De quelques hommes les péchés *sont évidents les conduisant*² en jugement », c'est-à-dire *les conduisent évidemment* vers un jugement — d'après une règle de syntaxe bien connue³. — Ce jugement est sans doute celui de Dieu. Cf. Jean 5 : 24. Jude 6. Ps. 1 : 5, etc.

Mais le reste est absolument incompréhensible dans les traductions. Voici celle de la Vulgate : « Quorumdam hominum peccata manifesta sunt, præcedentia (?) ad iudicium : quosdam autem et subsequuntur. Similiter et facta bona, manifesta sunt : et quæ aliter se habent, abscondi non possunt.

Quelle idée peut bien se cacher sous un pareil charabia (« Mais ils (les péchés) en suivent aussi quelques-uns (!) », etc.) ? Et quelle *ressemblance* (similiter) y a-t-il entre ces deux faits, dont le premier seul est intelligible, et ces deux autres faits que « les bonnes œuvres aussi sont manifestes et que celles qui ne le sont pas (bonnes ou manifestes ? on peut choisir, peu importe !) ne peuvent être cachées » ?

On a beau se casser la tête à le chercher, on ne trouve rien, — rien du moins d'un peu vraisemblable.

Il y a cependant une ressemblance (ὡσαυτως, *similiter*) entre la première phrase et ce qui suit. Mais en quoi consiste-t-elle ?

¹ Voir *Revue de théol.* (Montauban), 1909.

² Non *les précédant* (Vulg.). Cf. Act. 25 : 26, etc.

Δηλος ou φανερος ἐστὶν ἁμαρτανων.

Pour le comprendre, il faut faire abstraction de la ponctuation ordinaire. Le texte grec porte (sans signes de ponctuation) :

τισιν δε καὶ ἐπακολουθουσιν ὡσαυτως καὶ τα ἔργα τα καλα προδηλα καὶ τα ἄλλως ἔχοντα κρυβηναι οὐ δυνανται.

La ressemblance apparaît assez nettement : elle consiste en ce que *τινων ἀνθρωπων αἱ ἁμαρτιαὶ προδηλοὶ εἰσιν* (les péchés *de* certains hommes *sont évidents*), *mais* que *τισιν δε... ὡσαυτως καὶ τα ἔργα τα καλα προδηλα* (à certains autres, de même, les bonnes œuvres *aussi sont évidentes*).

C'est dire que le verbe qui sépare *τισιν δε* du reste de la phrase (*καὶ ἐπακολουθουσιν*) ne peut pas être un indicatif présent, ayant pour sujet *les péchés*, mais doit être un participe présent, au datif pluriel, se rapportant à *τισιν* : « Mais à quelques-uns aussi qui suivent », c'est-à-dire qui suivent cette première catégorie de personnes¹, « de même les bonnes œuvres sont évidentes ».

Cette seconde catégorie de personnes, tout en suivant celles de la première, ne peut pas ne pas voir les bonnes œuvres, là où elles sont, par conséquent pas chez ceux qu'elles suivent, puisque les péchés de ceux-ci sont évidents ! Mais elles les voient clairement chez les vrais chrétiens : Timothée et ses amis.

« Et celles qui sont autrement (c'est-à-dire les mauvaises œuvres) ne peuvent avoir été cachées. » A qui ? Sans doute aux mêmes personnes à qui les bonnes œuvres sont évidentes. La grammaire grecque nous autorise à traduire : « ... ne peuvent *leur* avoir été cachées »².

« Les œuvres qui sont autrement », est une litote pour dire les mauvaises œuvres ou les péchés. Il s'agit des péchés des gens de la première catégorie. Tout en les suivant, et précisément parce qu'ils les suivaient, ceux de la seconde ne peuvent pas ne pas s'être aperçus de leurs péchés : leurs

¹ Le verbe *ἐπακολουθεω* s'emploie souvent d'une manière *absolue* (sans régime).

² Le datif *τισιν* se rapporte d'abord à *προδηλα*, mais ensuite à *κρυβηναι* (par construction vague).

mauvaises œuvres ne peuvent pas leur avoir été cachées¹ (par ceux qui les commettaient)².

Il y a donc bon espoir que, témoins des bonnes œuvres des vrais chrétiens et des mauvaises œuvres de ceux qu'ils ont eu la faiblesse ou l'aveuglement de suivre, qu'ils suivent même encore, ils ne tarderont pas à se détacher de ceux-ci pour se joindre aux premiers.

C'est donc un *encouragement* que l'apôtre a voulu donner à son disciple, au milieu de sa lutte contre les adversaires du pur Evangile. S'il y a des pécheurs incorrigibles, que le jugement de Dieu ne peut manquer de frapper un jour — comme ceux dont la conscience est cautérisée (4 : 2) et qui se condamnent eux-mêmes (intérieurement), Tite 3 : 11, — il y a aussi parmi *ceux qui les suivent*, des âmes droites et sincères qui voient bien de quel côté sont les œuvres belles (ou bonnes) et de quel côté celles qui ne le sont pas.

Il ne faut donc pas se décourager : elles finiront par comprendre où est la vérité.

Les œuvres bonnes suffisent. Il n'est pas nécessaire de se livrer à des pratiques ascétiques, par ex. de renoncer à boire du vin. Timothée aurait tort, avec son estomac débile, de continuer à ne boire que de l'eau (v. 23). Qu'il continue seulement à faire le bien, à veiller sur lui-même, à persévérer dans l'enseignement *pour eux* (4 : 16), c'est-à-dire pour ses auditeurs, etc. C'est tout ce que Dieu demande de ses serviteurs. Le reste est sans importance.

On voit le rapport qui existe, dans notre interprétation, entre ces deux versets et le précédent. C'est aussi un argument en sa faveur. Mais le principal, c'est qu'elle donne seule un sens intelligible à un passage qui ressemble, au premier abord, à un logogriphe.

¹ Cf. Mat. 5 : 14. — L'aoriste n'indique pas un état actuel (comme le parfait), mais une *action passée*.

² Les deux derniers *kai* sont coordonnés : *et* les bonnes œuvres sont évidentes, *et* celles qui sont autrement, etc.

VIII

Le sens de οἱ τῆς εὐεργεσίας ἀντιλαμβανομενοι (6 : 2).

Le texte relatif aux esclaves : ἀλλὰ μαλλον δουλευετωσαν, ὅτι πιστοι εἰσιν καὶ ἀγαπητοι οἱ τῆς εὐεργεσίας ἀντιλαμβανομενοι (6 : 2), a été ponctué comme si οἱ τῆς εὐεργ. ἀντιλαμβανομενοι était le sujet de πιστοι εἰσιν κτλ. et désignait par conséquent *les maîtres* des esclaves : « Qu'ils servent d'autant mieux que ce sont des fidèles et des bien-aimés qui reçoivent leurs (?) bons offices » (Révision). Mais cette construction ne convient pas au sens réel du verbe ἀντιλαμβάνομαι, qui ne signifie pas *recevoir* mais *s'occuper de* quelqu'un (Luc 1 : 54. Act. 20 : 35) ou de quelque chose, *s'y intéresser, s'en soucier*.

Ces mots sont en réalité le sujet de δουλευετωσαν, et désignent *les esclaves* qui ont des chrétiens pour maîtres : « Que ceux qui ont des maîtres croyants ne les méprisent pas parce qu'ils sont frères, mais que *ceux* (d'entre eux) *qui se soucient de bien agir* les servent d'autant plus parce qu'ils (leurs maîtres) sont croyants et bien-aimés. »

La Vulgate paraît avoir adopté la même construction : Sed magis serviant, quia fideles sunt et dilecti, *qui beneficii participes sunt*.

Cela signifie vraisemblablement que « ceux qui ont part à un tel bienfait (ou avantage d'avoir des maîtres fidèles ou croyants) doivent être d'autant plus disposés à les servir. Seulement le verbe grec ne signifie pas non plus *participer* à quelque chose, mais comme nous l'avons dit, *s'intéresser* à quelque chose ou *s'en occuper*, ce qui est fort différent.

Cette locution désigne donc *ceux* (des esclaves) *qui se pré-occupent* (ou se soucient) de l'εὐεργεσία, c'est-à-dire *de bien faire* (ou de faire leur devoir)¹.

¹ Les premiers exemplaires de la Révision sont déparés dans le même chapitre (v. 12), par une faute d'impression regrettable : Saisis *la vérité* (au lieu de *la vie*) éternelle.

III

L'ÉPÎTRE A TITE

L'épître à Tite présente beaucoup moins de difficultés que celles à Timothée.

Nous avons déjà expliqué celle de l'adresse ¹.

I

Notre grand Dieu et Sauveur Jésus-Christ (2 : 13).

Au chapitre 2 (v. 13), on traduit souvent : « attendant la bienheureuse espérance et la manifestation de la gloire du grand Dieu et de notre Sauveur Jésus-Christ », etc.

Le texte de la Vulgate serait assurément susceptible d'une telle interprétation, mais non le texte original : *της δόξης του μεγάλου θεου και σωτηρος ήμων* I. X. signifie « la gloire *de notre grand Dieu et Sauveur Jésus-Christ* » ².

Pour que l'autre traduction fût correcte, il faudrait que le texte portât *και του σωτηρος ήμων κτλ.*

Dans ce passage Paul a donc appelé Jésus-Christ *Dieu* aussi bien que *Sauveur*. Il n'y a pas plus lieu de s'en étonner que de l'exclamation de Thomas : Mon Seigneur et mon Dieu ! (Jean 20 : 28).

Le Christ glorifié, assis sur le trône de Dieu ou à la droite de Dieu, c'est-à-dire revêtu de la puissance et de la gloire divines, a fort bien pu être appelé *notre Dieu* et même *notre grand Dieu* et Sauveur.

Si Victor Hugo a pu dire que les soldats de Napoléon I, à Waterloo, « saluèrent *leur dieu* debout dans la tempête », comment être surpris que les premiers chrétiens aient quelquefois (rarement d'ailleurs) employé la même locution ?

Il faut considérer aussi qu'elle était courante en parlant des empereurs romains. Mais ce qui était un blasphème (Apoc. 13), appliqué aux Césars, était pleinement justifié, appliqué au Roi céleste à qui Dieu avait conféré toute puissance dans le ciel et sur la terre.

¹ Voir plus haut p. 493.

² La Revision porte : l'apparition de notre grand Dieu, etc. Il faudrait « l'apparition *glorieuse*. »

II

Héritiers selon l'espérance (3 : 7).

Au chapitre 3, dans le membre de phrase « afin que, justifiés par sa grâce¹, nous devinssions héritiers selon l'espérance de la vie éternelle » (κληρονομοι κατ' ἐλπίδα ζωης αἰωνιου), il est clair que le génitif ζωης αἰωνιου (de la vie éternelle) dépend de κληρονομοι (héritiers) et non de κατ' ἐλπίδα (selon l'espérance)².

Nous sommes héritiers de la vie éternelle ; seulement nous ne la possédons pas encore *réellement*, mais *selon l'espérance*, vu que nous avons été sauvés quant à *l'espérance* (Rom. 8 : 24) et que « ce que nous serons n'a pas encore été manifesté » (1 Jean 3 : 2).

La traduction : « afin que... nous devenions *ses* (?) héritiers, *dans* (?) l'espérance de (?) la vie éternelle » (Révision) s'écarte donc du texte de plusieurs manières et fort inutilement.

III

Sur ces choses aussi (3 : 8).

Nous avons déjà vu que les mots « cette parole est certaine » (v. 8) se rapportent à ce qui précède. Il en résulte que και περι τούτων κτλ. forme une nouvelle phrase, très distincte de la précédente et qu'il faut traduire, non comme on le fait généralement : « Cette parole est certaine, *et* je veux que tu établisses fortement ces choses (les précédentes), *afin que* ceux qui ont cru (?) en Dieu aient soin de s'appliquer à de bonnes œuvres » (Révision)³, mais :

« Sur ces choses *aussi* (les suivantes) je veux que tu insistes fortement, (à savoir) *que* (*iva*) ceux qui se confient en Dieu aient soin de s'appliquer à de bonnes œuvres », etc.

¹ τῇ ἐκείνου χαριτι, c'est-à-dire par la grâce de Dieu. Cf. v. 5 : selon sa miséricorde.

² Cf. Mat. 19 : 29. κατ' ἐλπίδα devrait être mis entre deux virgules.

³ On ne voit pas comment une *forte affirmation* de la grâce de Dieu et de la promesse de la vie éternelle (v. 3-7) aurait pour *but* (*iva*) et pour résultat l'application aux bonnes œuvres. Elle risquerait plutôt d'avoir un résultat contraire. Il faut donc *y joindre un enseignement* à ce sujet, *qui la complète* et écarte la fausse interprétation dont elle serait susceptible sans cela.

Pour cet emploi de *ἐν* à la suite d'un verbe exprimant l'idée d'enseigner, exhorter, commander, etc., cf. 2 : 12 ; 1 Tim. 5 : 21 ; 1 Cor. 1 : 10, etc. ; Luc 9 : 40, etc.

L'apôtre passe à un ordre d'idées très différent du précédent, mais qui doit le *compléter*. Il ne suffit pas, en effet, de *se confier en* la miséricorde de *Dieu* qui nous a sauvés par Jésus-Christ (v. 3-8^a) ; il faut *aussi* s'appliquer à de bonnes œuvres (v. 8).

On devrait donc mettre un point après *πιστος ὁ λόγος*.

IV

Voilà les choses qui sont bonnes et utiles aux hommes (3 : 8^b).

Qu'est-ce qui est *bon* et *utile* ? Les *bonnes* œuvres, dont il vient d'être question ? La tautologie serait par trop forte ! — Avoir soin de s'appliquer à de bonnes œuvres ? Elle ne le serait guère moins ; et de plus, il faudrait *τοῦτο* (cela) plutôt que *ταῦτα*.

Au reste, l'antithèse : « Mais *rejette* les questions folles », etc. (v. 9) montre qu'il s'agit ici, non de ce que font ou doivent faire *les chrétiens* en général, mais de ce que doit faire *le ministre de l'évangile* : *ταῦτα* se rapporte donc à *περι τούτων διαβεβαιῶσθαι*.

Ce qui est bon et *utile* aux hommes, ce n'est pas de soulever devant eux des questions folles, *inutiles et vaines* (v. 9), mais d'*insister* auprès d'eux sur la nécessité des bonnes œuvres. Et voilà ce que doit faire le vrai ministre de l'Évangile.

Le pluriel *ταῦτα* provient probablement de ce qu'il ne s'agit pas seulement de *διαβεβαιῶσθαι*, mais aussi de toutes les actions de la même nature.

ERRATUM

Dans la note relative au *début* de la seconde épître à Timothée (1909, p. 494), le premier alinéa :

« On pourrait objecter à cette construction », etc, devait être l'avant-dernier.

Cette construction est naturellement celle qui a été exposée précédemment.
